

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 11 FÉVRIER 2019, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Daniel Boisclair, François Potvin, Jocelyn Robert et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Vicky Fortin.

SONT ABSENTES : Madame la conseillère Annie Vaillancourt et madame la conseillère Marie-Lou Darveau.

22-2019

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire et par le biais des médias sociaux.

23-2019

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté, mais avec le retrait des sujets numéros 7 et 17 a) dû à l'absence de deux membres, et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21-01-2019, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. ~~Approbation des comptes du mois de décembre 2018~~
8. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Entretien des routes locales - Attestation de conformité de l'utilisation de l'aide financière versée de 173 386 \$
9. Avis de motion - Règlement 542-2019 modifiant le règlement S.Q.-04-06 (342-2004) concernant les systèmes d'alarme
10. Signature d'une entente pour droit de passage vers le parc industriel est
11. Services professionnels - Alimentation électrique pour feux et barrières du CN (Parc industriel Est)
12. Autorisation de passage - Parade de la garde paroissiale
13. Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2019
14. Correspondance
15. Rapport des élus
16. Questions du public
17. Varia
 - a) ~~Registre des armes à feu~~
18. Prochaine assemblée publique le 11 mars 2019
19. Levée de l'assemblée

24-2019

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

25-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 21-01-2019, AVEC
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 21 janvier 2019, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 21 janvier 2019, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

26-2019

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

27-2019

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Garde paroissiale	
65e anniversaire de fondation	200 \$
	<i>Et prêt de barrière de sécurité (5 \$/chq.)</i>
Centre de Femmes du pays Maria-Chapdelaine	
30e anniversaire (souper-spectacle, 2 billets)	60 \$
Lac-À-Jim (Coopérative de solidarité)	
Souper-bénéfice (2 billets)	100 \$
Forum des communautés forestières	
Congrès 2019 (1 participation)	224.20 \$
Politique de subvention pour achat de couches lavables	
Remboursement pour une demande	50 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: aucune.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

28-2019

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
(PAVL), VOLET ENTRETIEN DES ROUTES
LOCALES - ATTESTATION DE CONFORMITÉ
DE L'UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE
VERSÉE DE 173 386 \$:

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une aide financière de 173 386 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT que l'aide financière distribuée à la Municipalité vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Ville sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'une reddition de comptes, à l'intérieur du rapport financier de la Municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, sera déposée au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal de Normandin informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation de l'aide financière reçue en lien avec le programme d'aide à la voirie locale (volet entretien des routes locales) et atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

29-2019

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 542-2019
MODIFIANT LE RÈGLEMENT S.Q.-04-06 (342-
2004) CONCERNANT LES SYSTÈMES
D'ALARME :

Monsieur le conseiller Robin Gauthier, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera déposé à une assemblée subséquente un règlement modifiant le règlement S.Q.-04-06, concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

30-2019

SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR DROIT DE
PASSAGE VERS LE PARC INDUSTRIEL EST :

ATTENDU qu'un projet de construction débutera sous peu et nécessite un accès au parc industriel Est, actuellement impossible en raison de la saison;

ATTENDU qu'un accès au parc industriel Est, est possible par le terrain de la Ferme des Marcils portant le numéro de lot 3 308 201;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil municipal entérine le protocole d'entente entre la Ferme des Marcils et la Ville de Normandin pour établir les modalités du droit de passage sur les terres de celui-ci.
- b) Que madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière, soit mandatée à signer pour et au nom de la Ville de Normandin, le protocole ci-haut mentionné.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

31-2019

SERVICES PROFESSIONNELS - ALIMENTATION
ÉLECTRIQUE POUR FEUX ET BARRIÈRES DU CN
(PARC INDUSTRIEL EST) :

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'accès au futur parc industriel, où il nous est obligatoire de faire installer un système d'avertissement (feux et barrières) pour la traverse du CN, nous devons concevoir le branchement au réseau d'Hydro-Québec et l'alimentation électrique pour le boîtier de contrôle du CN;

CONSIDÉRANT l'offre de la firme Stantec numéro 30580 (O-24860) pour la conception des plans et devis;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que la Ville de Normandin accorde le contrat de services professionnels pour l'ingénierie électrique pour l'alimentation du cabinet de commande des feux et barrières motorisées au passage à niveau de l'accès au futur parc industriel.
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des Travaux publics soit autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

32-2019

AUTORISATION DE PASSAGE - PARADE DE LA
GARDE PAROISSIALE :

CONSIDÉRANT que la garde paroissiale de Normandin fêtera son 65e anniversaire de fondation le 25 mai prochain;

CONSIDÉRANT que pour l'occasion, le ralliement régional des gardes paroissiales aura lieu à Normandin;

CONSIDÉRANT que les gardes paroissiales paraderont dans certaines rues de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin autorise le passage des gardes paroissiales dans les rues de Normandin le 25 mai 2019.

NOTE: Le trajet prévu débutera de l'Église et passera sur les rues du Centre-sportif, Ferland, du Plateau, Picard et St-Cyrille pour se terminer au parc du Centre-ville.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

33-2019

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA
PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2019 :

CONSIDÉRANT que les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'oeuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

CONSIDÉRANT que les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 8,6% de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2014-2015 (10.3% pour les garçons et 7.1% pour les filles);

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- À deux fois plus de chance de recourir au chômage;
- Cours 1.7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Cours 1.7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur:

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24.7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le CRÉPAS organise, du 11 au 15 février 2019, la 12e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème Nos gestes, un + pour leur réussite, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) De déclarer les 11, 12, 13, 14 et 15 février 2019 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;
- b) D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires - afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation.
- c) De faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS et à la Maison des jeunes de Normandin qui offre un service d'aide aux devoirs pour leur témoigner notre appui.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Mutuelle des municipalités du Québec; OBJET: Lettre nous annonçant notre part de ristourne 2018 s'élevant à 3 422 \$.

35-2019

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

36-2019

QUESTIONS DU PUBLIC :

Aucun citoyens présents.

37-2019

VARIA :

Aucun.

38-2019

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 11 MARS
2019 :

39-2019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :


Il EST PROPOSÉ par

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 28.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Mario Fortin, maire



Lyne Groleau
Directrice générale et greffière